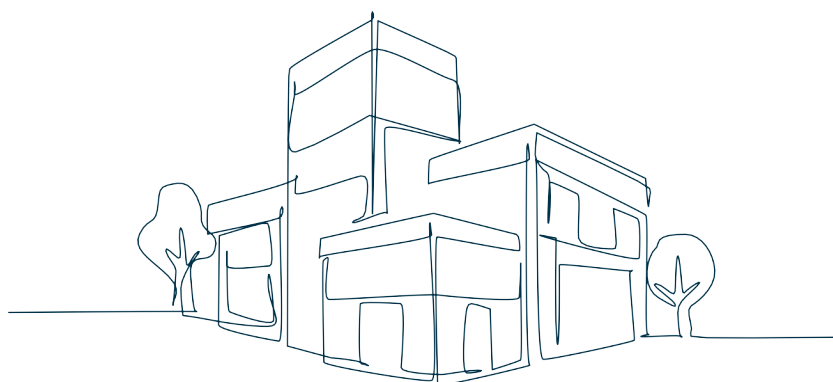




Notes de publication de versions par tomes

RELEASE NOTES CCTB

Évolutions entre les versions 01.12 et 01.13 du CCTB



Tome 5

Fermetures / Finitions intérieures

Précautions d'utilisation

Les présentes notes de version documentent à titre informatif les utilisateurs sur les modifications et évolutions apportées au CCTB depuis sa publication précédente. **Le présent document ne constitue donc nullement un document contractuel régissant un marché public de travaux. En cas de contradiction des textes entre les différents formats proposés, c'est le texte du CCTB sous format Acrobat Reader (.pdf) qui est applicable et non le texte des présentes notes de version.** Le mode d'emploi du présent document est repris dans le document général « Notes de publication de version » (fichier « 0 Release notes....pdf »).

Constitution du présent document

Table des changements	2 pages
Détail des modifications apportées aux descriptifs	14 pages

T5 Fermetures / Finitions intérieures Changements

Index (CCTB 01.12)	Index (CCTB 01.13)	Type de modifications	Détails
53.23	53.23	Contenu modifié	Complément
53.23.1a	53.23.1a	Contenu modifié	
53.31.1a	53.31.1a	Contenu modifié	
53.5	53.5	Contenu modifié	
53.52	53.52	Contenu modifié	
53.55.2a	53.55.2a	Contenu modifié	
53.55.2b	53.55.2b	Contenu modifié	
54.31.1a	54.31.1a	Contenu modifié	
54.42	54.42	Titre modifié	
54.42.1	54.42.1	Titre modifié, Contenu modifié	
54.42.1a	54.42.1a	Titre modifié	
55.2	55.2	Contenu modifié	
55.62.4d	55.62.4d	Contenu modifié	Nouveau
55.8	55.8	Contenu modifié	Nouveau
56.12.2a	56.12.2a	Contenu modifié	
56.22.4a	56.22.4a	Contenu modifié	
57.1	57.1	Contenu modifié	
57.12.4a	57.12.4a	Contenu modifié	
57.22	57.22	Contenu modifié	
57.23	57.23	Contenu modifié	
57.26	57.26	Contenu modifié	
58.3	58.3	Contenu modifié	

58.35.1	58.35.1	Contenu modifié	
58.71	58.71	Contenu modifié	

TABLE DES MATIÈRES

53.23 Chapes flottantes	2
53.23.1a Chapes flottantes à base de ciment.....	2
53.31.1a Sols de type industriel à base de ciment, monolithes polis	2
53.5 Revêtements de sols intérieurs.....	2
53.52 Revêtements de sols en pierre naturelle	3
53.55.2a Revêtements de sols souples, ligneux - Liège en rouleau	3
53.55.2b Revêtements de sols souples, ligneux - Liège en plaques.....	4
54.31.1a Plafonds suspendus - parement en lames/plaques/panneaux à base de plâtre	4
54.42.1 Revêtements pour plafonds climatiques	5
55.2 Portes intérieures	6
55.62.4d Système d'ouverture électromagnétique	6
55.8 Menuiseries intérieures - Rénovation	8
56.12.2a Vitrages simples résistants au feu avec fonction sécuritaire	9
56.22.4a Vitrages doubles Rf avec fonction sécuritaire.....	9
57.1 Escaliers et garde-corps complets	10
57.12.4a Garde-corps / rampes en bois	11
57.22 Marches / Contremarches.....	12
57.23 Paliers	12
57.26 Main-courantes / Lisses	13
58.3 Mobilier de bureau fixe / Comptoir	13
58.35.1 Mobilier de bureau fixe / Comptoir - Accessoires - Guichet.....	14
58.71 Mobilier intérieur - Eléments particuliers - Boîtes aux lettres.....	14

53.23 Chapes flottantes

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

Pour les chapes flottantes intégrant un réseau de chauffage sol, composé de conduites d'eau en serpentin, il est recommandé de suivre les instructions du thème 6 de la [NIT 281] dans le but d'assurer la qualité d'isolation acoustique.

Le complexe plancher posé sur le plancher porteur se compose généralement, de bas en haut :
d'une couche de nivellement, thermiquement isolante ou non ;
d'une sous-couche résiliente ;
d'une chape à base de ciment.

53.23.1a Chapes flottantes à base de ciment

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Les chapes flottantes à base de ciment doivent satisfaire aux dispositions du §5 de la [NIT 189]. La composition est déterminée par l'entrepreneur, compte tenu des directives du §5.4 de la [NIT 189] et du §4.1.2 de la [NIT 193].

Spécifications

- Résistance à la compression sur deux échantillons : ~~minimum~~ $\geq 8\text{N/mm}^2$ (méthode d'essai selon la [NIT 189] §4.3.2).
- Classe de planéité : 2 (par défaut) / *** (voir la [NIT 189] §4.2.3).
- Epaisseur : ~~minimum~~ ≥ 5 (par défaut) / 6 / 7 / *** cm (voir la [NIT 189] § 5.3.2.3)

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

Les chapes sont mises en œuvre selon le §4.3 de la [NIT 193] et sont pourvues d'une armature composée de

Choix opéré : ~~OPTION 1 (métal)~~ (par défaut) / ~~OPTION 2 (polypropylène)~~ / ***

*****OPTION 1 (soit par défaut)** : un treillis en métal non galvanisé, aux mailles carrées 38 x 38 x 1 (par défaut) / 50 x 50 x 2 / *** mm. Les recouvrements sont ~~d'au moins~~ ≥ 15 cm. (les mailles hexagonales ou octogonales seront refusées).

*****OPTION 2 (soit)** : fibres de polypropylène a raison de 900 (par défaut) / *** gr/m³. Le mélange des fibres dans le mortier s'effectue selon les directives du fabricant. Le mortier est ensuite mis en œuvre au moyen d'une pompe rotative (sans pression d'air). Un procès-verbal d'essai relatif à l'emploi et à la fonction des fibres peut être demandé auprès du fabricant.

Une isolation périphérique est appliquée contre tous les murs. Celle-ci se compose de bandes de polystyrène ou d'un matériau similaire qui isole au moins aussi bien et dépasse de quelques cm au-dessus du sol fini; après l'exécution des revêtements de sol, elles sont coupées à ras. Les joints de dilatation sont mis en œuvre afin de limiter les surfaces à ~~50m~~ 50 m² et la longueur à 8 m .

53.31.1a Sols de type industriel à base de ciment, monolithes polis

CONTRÔLES PARTICULIERS

Les essais de résistance à l'usure au moyen de la machine Amsler donnent une usure de 5 mm au maximum après 3000 tours (~~(NBN B 15-223)~~).

53.5 Revêtements de sols intérieurs

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Matériau

NORMES DE RÉFÉRENCE OU EQUIVALENCES NORMES EUROPEENNES

[NIT 213, Les revêtements de sol intérieurs en pierre naturelle (remplace la NIT 137 pour les travaux de dallage en pierre naturelle).]

[NIT 237, Revêtements de sol intérieurs en carreaux céramiques (remplace la NIT 137 pour les travaux de carrelage en céramique).]

[NBN EN ISO 10545 série, Carreaux et dalles céramiques]

[NBN EN 12004-2, Colles à carrelage - Partie 2 : Méthodes d'essai]

~~[NBN EN 1347, Colles à carrelage – Détermination du pouvoir mouillant]~~

[NBN EN 12004-1, Colles à carrelage - Partie 1: Exigences, évaluation et vérification de la constance de performance, classification et marquage]

[NBN EN 14411, Carreaux céramiques - Définitions, classification, caractéristiques, évaluation et vérification de la constance de performance et marquage]

[NBN EN 13888, Mortiers de jointoiement pour carreaux et dalles céramiques - Exigences, évaluation de conformité, classification et désignation]

[SWL GSI/T1/B, Guides sécurité incendie - Tome 1 Prévention passive - Guide B Réaction au feu]

53.52 Revêtements de sols en pierre naturelle

MATÉRIAUX

Les carreaux en pierre naturelle doivent satisfaire aux [STS 45 série], 2ème partie - Matériaux et à la [NIT 213] et la [NIT 228].

Spécifications

Type de pierre : **pierre bleue (selon les [STS 45 série] .09.12.3)** (par défaut) / ***

Origine : **Belge (Soignies, Ecaussines, Neufvilles, Condroz, vallée du Bocq)** (par défaut) / ***

Catégorie : C (selon les [STS 45 série])

Texture et finition de la surface : **meulé bleu / adouci bleu / poli mat / poli brillant.**

Dimensions modulaires : **200 x 200** (par défaut) / **300 x 300 / 400 x 400 / 500 x 500 / 150 x 300 / 200 x 300 / 250 x 500 / 400 x 600 / ***** mm

Épaisseur des carreaux : minimum **20** (**admissible pour les carreaux jusqu'à 500 x 500 mm**) (par défaut) / **30 / 40 / ***** mm

Selon la [Décision 96/603/CE] de la Commission du 4 octobre 1996 **et les conditions qui y sont reprises**, les produits en pierre naturelle appartiennent à la classe de réaction au feu A1_{FL}.

Note à l'attention de l'auteur de projet

Caractéristiques de la pierre bleue déterminées selon la [NIT 220] :

- Masse volumique apparente : 2.687 kg/m³.
- Porosité: 0,28 vol % (sous vide de 610 mm Hg (pression résiduelle 150 mm Hg ou 20,4 kPa)).
- Stabilité formelle : résiste au gel.
- Résistance à la compression : 157,9 N/mm².
- Résistance à la flexion : 16,7 N/mm².
- Vitesse de transmission du bruit : 5.527 m/s.
- Résistance à l'usure (mm/1.000 m) : 2,87m-~~([NBN B 15-223])~~.
- Module d'élasticité statique : 86.900 N/mm² ([NBN B 15-203]).
- Module d'élasticité dynamique: 77.600 N/mm² ([NBN B 15-230])

53.55.2a Revêtements de sols souples, ligneux - Liège en rouleau

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE COMPLÉMENTAIRES

- Matériau

NORMES DE RÉFÉRENCE OU EQUIVALENCES NORMES EUROPEENNES

[NBN EN 655, Revêtements de sol résilients - Dalles d'aggloméré de liège avec couche d'usure à base de polychlorure de vinyle - Spécifications]

[NBN ISO 2509, Agglomérés expansés purs de liège absorbants acoustiques en dalles]

[NBN ~~ISO 2510, Agglomérés composés de liège réducteurs acoustiques en dalles~~]

[NBN ~~EN 672, Revêtements de sol résilients—Détermination de la masse volumique d'aggloméré de liège~~]

[NBN ~~EN 12105, Revêtements de sol résilients - Détermination de la teneur en eau de l'aggloméré de liège~~]

[NBN EN 12104, Revêtements de sols résilients - Dalles en liège - Spécification]

53.55.2b Revêtements de sols souples, ligneux - Liège en plaques

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE COMPLÉMENTAIRES

- Matériau

[NBN ISO 3810, Dalles d'aggloméré de liège pour revêtements des sols - Méthodes d'essai]

[NBN EN 12104, Revêtements de sols résilients - Dalles en liège - Spécification]

[NBN EN 655, Revêtements de sol résilients - Dalles d'aggloméré de liège avec couche d'usure à base de polychlorure de vinyle - Spécifications]

[NBN ISO 2509, Agglomérés expansés purs de liège absorbants acoustiques en dalles]

[NBN ~~ISO 2510, Agglomérés composés de liège réducteurs acoustiques en dalles~~]

[NBN ~~EN 672, Revêtements de sol résilients—Détermination de la masse volumique d'aggloméré de liège~~]

[NBN ~~EN 12105, Revêtements de sol résilients - Détermination de la teneur en eau de l'aggloméré de liège~~]

54.31.1a Plafonds suspendus - parement en lames/plaques/panneaux à base de plâtre

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Il s'agit d'un plafond suspendu posé en indépendance par rapport au plafond du gros-œuvre. Le système de suspension se compose de _ :

Choix opéré : ******* / ~~OPTION 1 (en en bois)~~ (par défaut) / ~~OPTION 2 (en en métal)~~

*****OPTION 1(soit par défaut)** : un lattage en bois, adapté en fonction du type d'application. Les chevrons sont parfaitement droits, propres et rabotés, exempts de tous les défauts risquant de nuire à leur forme ou à leur résistance.

*****OPTION 2(soit)** : une ossature composée de profils en acier galvanisés, adaptée en fonction du type d'application. Les profils répondent aux dispositions de la norme [NBN EN 13964] 1ère partie.

Spécifications - lattage en bois

- La tension admissible est d'au moins 10 N/~~mm~~²/mm².
- Sections du bois : 35 x 120 (par défaut) / 35 x 150 / 70 x 150 / 70 x 180 / ******* mm.

Spécifications - structure en métal

- Hauteur nominale : *** mm.
- Largeur des brides des profils : 45 (par défaut) / 50 / 75 / 100 / ***
- Les profils reprennent les charges du plafond pour une déformation 1\300 (par défaut) / 1\500 / *** conformément à la [NBN EN 13964] et [NIT 232].

Spécifications - plaques de plâtre enrobées de carton

- Type : Type A (par défaut) / Type F (à cohésion améliorée de l'âme à haute température aussi appelée « plaque Rf ») / Type P (plaques aptes à recevoir un enduit au plâtre) / Type H (à taux d'absorption d'eau réduit) selon [NBN EN 520+A1] / ***
- Dimensions des plaques :
 - Epaisseur des plaques : 9,5 (par défaut) / 12,5 / 15 / *** mm
 - Largeur : 600 / 1200 mm (par défaut) / au choix de l'entrepreneur / ***
 - Longueur : au moins la hauteur libre du local (par défaut) / ***
- Bords longitudinaux selon la [NBN EN 520+A1] :
 - pour les plaques de type A, F et H : droit (par défaut) / biseauté / aminci / semi-arrondi / aminci semi-arrondi / arrondi / ***
 - pour les plaques de type P : droit (par défaut) / arrondi / ***
- Selon la [Décision 2003/593/CE] du 7 août 2003 et les conditions qui y sont reprises, les plaques de parement en plâtre (sauf plaques perforées) appartiennent à la classe de réaction au feu A2-s1, d0 pour autant que ces plaques soient montées et fixées in situ selon des conditions bien précises :
- Fixation mécanique sur une sous-structure en métal ou en bois ; la cavité entre les plaques et l'ossature peut rester libre ou être comblée au moyen d'un matériau isolant de la classe de réaction au feu A2-s1, d0.
- Fixation directe ou collage sur un support continu présentant au moins une réaction au feu de classe A2-s1, d0.

Spécifications - matériau d'isolation

- La description de l'isolation est fournie aux articles 52.4 Isolation et suivants.
- Isolation acoustique : laine minérale bakéalisée (par défaut) / ***
- Epaisseur des panneaux : 20 (par défaut) / 25 / 30 / *** mm.
- Le nombre de suspensions à isolation acoustique et l'espacement entre les suspensions sont déterminés par le fabricant.
- Selon la [Décision 96/603/CE] du 4 octobre 1996 et les conditions qui y sont reprises, la laine minérale appartient à la classe de réaction au feu A1.

54.42.1 Revêtements pour plafonds climatiques

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Matériau

[NBN EN ISO 7730:~~2006~~, Ergonomie des ambiances thermiques - Détermination analytique et interprétation du confort thermique par le calcul des indices PMV et PPD et par des critères de confort thermique local (ISO 7730:~~2005~~:2025)]

[NBN EN ISO 11654, Acoustique - Absorbants pour l'utilisation dans les bâtiments - Evaluation de l'absorption acoustique (ISO 11654:1997)]

[NBN 713-020, Protection contre l'incendie - Comportement au feu des matériaux et éléments de construction - Résistance au feu des éléments de construction (avec erratum)]

[NBN EN 13501-1, Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1: Classement à partir des données d'essais de réaction au feu]

[NBN EN 13501-2, Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 2 :

Classement à partir des données d'essais de résistance au feu et/ou de contrôle des fumées à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation]

[NBN EN 13964, Plafonds suspendus - Exigences et méthodes d'essai]

[NBN EN 1364-2:~~2018~~, Essais de résistance au feu des éléments non porteurs - Partie 2: Plafonds]

[NBN EN 14037-1:~~2016~~, Panneaux rayonnants de chauffage et de rafraîchissement alimentés avec une eau à une température inférieure à 120 °C - Partie 1 : Panneaux rayonnants de plafond préfabriqués destinés au chauffage des locaux - Spécifications techniques et exigences]

[NBN EN 14240:2004, Ventilation de bâtiments - Plafonds refroidis - Essais et évaluation]

[NBN EN 14037-1:~~2016~~ série, Panneaux rayonnants de chauffage et de rafraîchissement alimentés avec une eau à une température inférieure à 120 °C ~~Partie 1 : Panneaux rayonnants de plafond préfabriqués destinés au chauffage des locaux – Spécifications techniques et exigences~~]

[CCT 105, Cahier des charges-type 105 - Chauffage central, ventilation et conditionnement d'air]

55.2 Portes intérieures

AIDE

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

- Largeur de libre passage : 85 cm minimum ~~[CWAUP] (article 415)~~, [SWL CALA] et [NBN ISO 21542]
- Hauteur de libre passage : 200 cm minimum [SWL CALA] et [NBN ISO 21542]
- Efforts de manœuvre : classe 3 ou classe 4 de la norme [NBN EN 12217] [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [STS 53.1]

55.62.4d Système d'ouverture électromagnétique

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

Il s'agit de la fourniture, de la pose et du raccordement d'un système électromagnétique qui une fois déverrouillé permet l'ouverture de la porte intérieure sur laquelle il est posé.

Le travail comprend notamment :

- Le dispositif électromagnétique proprement dit
- Les équipements qui y sont associés (contre-plaque, capots, équerres, ...)
- Les éventuels accessoires décrits ci-après.

L'alimentation électrique du système est décrite et comptée aux 7 T7 Electricité.et suivants.

Le dispositif de commande associé au système électromagnétique à mettre en place est notamment décrit et compté aux 66 Lutte contre l'incendie (LCI) et/ou 72.26 Contrôles d'accès - équipements et suivants.

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Le dispositif d'ouverture (par libération du verrouillage électromagnétique) présente notamment les caractéristiques suivantes :

Généralités :

- Principe de fonctionnement : système à rupture de tension.
- Pour montage : encastré / en applique ; frontal / latéral

- Pour une porte :
 - _simple action / coulissante / va et vient / selon les indications aux plans / ***
 - avec 1 / 2 vantail(aux)
- Modèle destiné à une :
 - issue de secours : oui / non
 - porte résistante au feu : oui / non
- Corps symétrique, pour montage réversible gauche – droite.
- Avec protection contre le magnétisme résiduel / effets de self.
- ***

Spécifications :

- Tension d'alimentation : 12 – 24 / *** Vcc
- Consommation ± : 370 / 500 / *** mA à 12 Vcc ; 185 / 250 / *** mA à 24 Vcc
- Dispositif pré-raccordé : avec un câble $\geq 1 / 5 / ***$ m / non
- Force de rétention magnétique \geq : 1800 / 3000 / 7500 / *** N
- Type à cisaillement (shearlock) : oui / non
- ***

Equipements :

- Signalisation de l'état : oui, rouge-vert / non / ***
- Temporisation : oui / non
- Contacts relais : oui, C-NF–NO / non / ***
- ***

Accessoires :

- Plaque de montage pour porte coupe-feu : oui / non
- Equerre de montage : oui, en L / Z / *** / non
- Cavalier en U pour portes en verre : oui, pour une épaisseur de verre de 8 / 10 / 12 / *** mm / non
- ***

Dimensions ± :

- Corps ventouse (LxlxP) : 165x40x22 / 225x65x45 / *** mm
- Contre-plaque (LxlxP) : 135x30x8 / 190x60x16 / *** mm

Matériau :

- Boîtier : aluminium anodisé / acier inox AISI 316 / métal peint / ***
- Contre-plaque : acier haute qualité supprimant toute rémanence, même à long terme / ***

- Finitions

- Boîtier : matériau naturel / anodisé bronze / ton au choix de la direction des travaux dans la gamme standard du fabricant / ***
- Contre-plaque : matériau naturel / ton au choix de la direction des travaux dans la gamme standard du fabricant / ***

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

L'entrepreneur s'assure que le dormant et l'ouvrant soient adaptés au dispositif électromagnétique à placer.

Le dispositif électromagnétique n'entrave en rien les mouvements du(des) vantail(aux).

Le câblage est entièrement dissimulé.

Les fixations sont adaptées aux matériaux de la menuiserie et réalisées selon la documentation technique qui accompagne le produit.

Porte fermée, la contreplaque est parfaitement alignée à l'électro-aimant et y adhère entièrement.

Raccordement / mise en service / tests / réglages :

L'entrepreneur :

- coordonne ses prestations avec les différents intervenants et notamment avec l'entreprise chargée de la mise à disposition de l'alimentation électrique.
- réalise les raccordements nécessaires.
- met le dispositif en service.
- effectue tous les tests et réglages nécessaires au parfait fonctionnement.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE COMPLÉMENTAIRES

- Matériau

[NBN EN 13637, Quincaillerie pour le bâtiment - Systèmes de fermeture contrôlés électriquement destinés à être utilisés sur des voies d'évacuation - Exigences et méthodes d'essai]

[NBN EN 14637, Quincaillerie pour le bâtiment - Systèmes de retenue contrôlés électriquement pour blocs-portes, coupe-feu ou pare-fumée - Exigences, méthode d'essai, mise en oeuvre et maintenance]

MESURAGE

- unité de mesure:

pc (par défaut) / -

(soit par défaut)

1.2. pc

(soit)

3. -

- code de mesurage:

Quantité nette (par défaut) / Compris

(soit par défaut)

1.2. Quantité nette :

Comptée selon le nombre d'éléments à placer.

Eventuellement scindée dans différents postes selon le type.

(soit)

3. Compris :

Tous les frais liés à ces prestations sont compris dans le prix de l'installation électrique (par défaut) / compris dans le prix de(s) l'article(s) ***

- nature du marché:

QF (par défaut) / QP / PM

(soit par défaut)

1. QF

(soit)

2. QP

(soit)

3. PM

55.8 Menuiseries intérieures - Rénovation

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Matériau

[NIT 226, L'entretien des portes résistant au feu.]

- Exécution

[NIT 226, L'entretien des portes résistant au feu.]

56.12.2a Vitrages simples résistants au feu avec fonction sécuritaire

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

~~Le vitrage résistant au feu doit satisfaire à la [NBN EN 357]—~~Verre dans la construction - Eléments de construction vitrés résistant au feu incluant des produits verriers transparents ou translucides - Classification de la résistance au feu. Les feuilles de verre sont assemblées par un film intercalaire qui gonfle sous l'influence de la chaleur. Le vitrage est transparent et de teinte neutre. La vue ne peut être empêchée par aucun renfort sous forme de fils ou de fibres. Un rapport d'essai relatif au vitrage et à l'élément de construction délivré par un laboratoire officiellement agréé est soumis à l'approbation de l'auteur de projet.

Les vitrages sont feuilletés et doivent satisfaire en outre aux essais de résistance aux chocs de classe **1A1** (par défaut) / **1B1 / 1C1 / ***** selon la norme [NBN EN 12600]

Rf 1/2 h ou REI 30min

Le vitrage présente une résistance au feu REI 30min selon la [NBN EN 13501-2] ou Rf 1/2 h, selon la [NBN 713-020] tant qu'elle est encore d'application et doit simultanément satisfaire aux critères d'isolation thermique au feu, de stabilité au feu et d'étanchéité aux flammes.

Rf 1 h ou REI 60min

Le vitrage présente une résistance au feu REI 60min selon la [NBN EN 13501-2] ou Rf 1 h, selon la [NBN 713-020] tant qu'elle est encore d'application et doit simultanément satisfaire aux critères d'isolation thermique au feu, de stabilité au feu et d'étanchéité aux flammes.

56.22.4a Vitrages doubles Rf avec fonction sécuritaire

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Le vitrage résistant au feu est composé de deux ou de plusieurs feuilles de verre d'épaisseur différente, chaque feuille pouvant elle-même être constituée de plusieurs couches, et répond ~~aux normes à la norme~~ [NBN S 23-002] ~~et [NBN EN 357]—~~ ~~Verre dans la construction—~~ ~~Eléments de construction vitrés résistant au feu incluant des produits verriers transparents ou translucides—~~ ~~Classification de la résistance au feu_.~~

Spécifications

- Composition : **verre flotté** (par défaut) / **verre feuilleté** / **verre trempé** / *******
- Résistance au feu : **Rf 1\2h** (par défaut) / **1h** suivant la norme [NBN 713-020] tant qu'elle est encore d'application ou **E 30** (par défaut) / **E 60 / EI 30 / EI 60 / EW 30 / EW 60** selon la norme [NBN EN 13501-2]
- La Valeur de résistance au feu est attestée par un rapport d'essai ou de classification établi par un laboratoire agréé.
- Pour déterminer l'épaisseur, la nature et la composition, il y a lieu de tenir compte d'une **situation normale** (par défaut) / **situation exposée** / **situation marine** / *******.
- Pour les vitrages obliques, la flèche maximale est limitée à ******* sous le poids propre, les poussées du vent et de la neige.
- Les cales de support, de réglage et d'espacement sont celles prescrites dans les critères d'acceptabilité du produits tels que définis dans l'article 02.42.1 Critères d'acceptabilité.

- La couleur du **mastic élastique** (par défaut) / **profil d'étanchéité est *** / ***** Les mastics peuvent être peints.

57.1 Escaliers et garde-corps complets

AIDE

Note à l'attention de l'auteur de projet

Pour la conception des escaliers dans les bâtiments publics, il y a lieu de tenir compte des prescriptions du RGPT et de la norme [NBN 713-020] Protection contre l'incendie - Comportement au feu des matériaux et éléments de construction (1968) et addenda (1982/1985/1994) tant qu'elle est encore d'application ou de la norme [NBN EN 13501-2]. Sont entre autres d'application :

- Les escaliers ne contiennent pas de parties tournantes (pas d'escaliers en colimaçon ou tournants);
- Les escaliers sont subdivisés par des paliers afin que chaque volée ne contienne pas plus de 17 marches;
- Les escaliers ont des contremarches pleines;
- Les contremarches présentent une hauteur maximale de 170 mm , les girones une profondeur minimale de 230 mm , le nez des marches est de max. 50 mm ;
- La largeur utile des escaliers de secours est d'au moins 80 cm et atteint au moins la largeur utile prescrite selon l'annexe technique 1 de l' [AR 1994-07-07]

Note à l'attention de l'auteur de projet

En vue d'une économie d'espace dans la construction d'habitations sociales, le rapport entre le giron des marches et la hauteur peut se situer entre 175 mm pour la hauteur et entre 220 et 250 mm pour le giron (mesuré de nez à nez).

Note à l'attention de l'auteur de projet

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

—

Général :

Pente : entre 19° et 33° [Buildwise Article Dossier (2004/4.06)]

Géométrie : éviter les escaliers en colimaçon et l'utilisation de la méthode de balancement des marches [Buildwise Article Dossier (2004/4.06)]

Echappée : 220 cm minimum [SWL CALA]

Largeur de libre passage, en cas de :

- Installation d'un fauteuil monte-escalier : 70 cm minimum
- Installation d'une plateforme : 90 cm minimum [Buildwise Article Dossier (2004/4.06)]
- Evacuation manuelle : 122 cm minimum [NFPA 101 Life Safety Code Handbook]
- Utilisation d'une chaise d'évacuation : à établir en fonction des dimensions de la chaise

Marches et contremarches :

Nombre de marches par volée : 15 à 20 maximum [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [BS 8300]

Module de pas (M=2H+G) : entre 60 et 64 cm [SWL CALA]

Hauteur des marches (H) : 18 cm maximum [SWL CALA]

Giron (G) : 25 cm minimum [SWL CALA]

Type de marches : pleines, antidérapantes ~~[CWATUP] (Article 415) et~~ [SWL CALA]

Type de contremarches : pleines, profil oblique [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [BS 8300]

Nez de marches :

Forme : non saillants [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [BS 8300]

Projection : 2.5 cm maximum [NBN ISO 21542] et [BS 8300]

Indicateurs visuels sur les nez de marches : [NBN ISO 21542] et [BS 8300]

- Localisation : de préférence, sur chaque marche ; sinon, sur la première et la dernière marche de chaque volée
- Largeur : continus sur toute la largeur des marches
- Revêtement : antidérapants
- Profondeur : 4 cm minimum sur la marche, peut redescendre sur la contremarche
- Contraste : différence de coefficient de réflexion (LRV) entre les indicateurs et les marches de minimum 60%

Paliers : [CWATUP] et [NBN ISO 21542]

Contraste : différence de coefficient de réflexion (LRV) entre les paliers et les marches de minimum 60%

Dalles d'éveil à la vigilance (ou dalles podotactiles) : [CWATUP] (Article 415), [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [NEN 1814]

Position : sur les paliers, au-dessus et en-dessous de chaque volée, à 50 cm du nez de la première et de la dernière marche

Largeur : sur toute la largeur de l'escalier

Profondeur : 60 cm minimum

Main-courantes :

Type : double (2 lisses) [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [BS 8300]

Position : de chaque côté de l'escalier [CWATUP] (Article 415) et [SWL CALA]

Géométrie : solides et continues sur les paliers [CWATUP] (Article 415) et [SWL CALA]

Prolongement : [CWATUP] (Article 415) et [SWL CALA]

- Côté mur : prolongement de 40 cm à l'origine et à l'extrémité de l'escalier
- Côté vide : prolongement jusqu'au sol, et de 40 cm à l'origine et à l'extrémité de l'escalier pour autant que ce prolongement ne représente aucun obstacle ni danger

Hauteur : [SWL CALA] et [NBN ISO 21542]

- Main-courante principale : entre 85 et 100 cm par rapport au nez de marche
- Main-courante secondaire : entre 60 et 75 cm par rapport au nez de marche

Distance du mur : 4 cm minimum [SWL CALA]

Diamètre : entre 4 et 5 cm [SWL CALA]

Contraste : différence de coefficient de réflexion (LRV) entre la main courante et son support de minimum 30% [NBN ISO 21542] et [BS 8300]

57.12.4a Garde-corps / rampes en bois

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Notes d'exécution complémentaires

En Région de Bruxelles-Capitale l'accessibilité est régie par le Titre IV du ~~[AGRBC 2006-11-21]~~. Selon ce Règlement, chaque escalier doit être doté de part et d'autre d'une main courante continue, même au niveau des paliers.

La Région wallonne dispose d'une législation spécifique en matière de bâtiments accessibles au public, ~~notamment les articles 414 et 415 du [CWATUP]~~, qui stipulent que les escaliers situés dans des bâtiments dotés d'une fonction publique doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- chaque escalier doit être pourvu de part et d'autre d'une main courante solide et continue. Du côté du mur, la main courante doit dépasser le départ et l'arrivée de l'escalier de 40 cm et elle ne peut pas constituer un danger pour les utilisateurs.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE COMPLÉMENTAIRES

- Exécution

~~[CWATUP, Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine]~~

~~[AGRBC 2006-11-21, Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale arrêtant les Titres Ier à VIII du Règlement régional d'urbanisme applicable à tout le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale]~~

[CoDT, Code du Développement Territorial]

[CoBAT 2004-04-09, Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT)]

57.22 Marches / Contremarches

AIDE

NOTE A L'AUTEUR DE PROJET

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Marches et contremarches :

- Nombre de marches par volée : 15 à 20 maximum [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [BS 8300]
- Module de pas ($M=2H+G$) : entre 60 et 64 cm [SWL CALA]
- Hauteur des marches (H) : 18 cm maximum [SWL CALA]
- Giron (G) : 25 cm minimum [SWL CALA]
- Type de marches : pleines, antidérapantes ~~[CWATUP] (Article 415) et~~ [SWL CALA]
- Type de contremarches : pleines, profil oblique [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [BS 8300]

Nez de marche :

- Forme : non saillants [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [BS 8300]
- Projection : 2.5 cm maximum [NBN ISO 21542] et [BS 8300]
- Indicateurs visuels sur les nez de marches : [NBN ISO 21542] et [BS 8300]
 - Localisation : de préférence, sur chaque marche ; sinon, sur la première et la dernière marche de chaque volée
 - Largeur : continu sur toute la largeur des marches
 - Revêtement : antidérapants
 - Profondeur : 4 cm minimum sur la marche, peut redescendre sur la contremarche
 - Contraste : différence de coefficient de réflexion (LRV) entre les indicateurs et les marches de minimum 60%

57.23 Paliers

AIDE

NOTE A L'AUTEUR DE PROJET

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

=

Général : ~~_[CWATUP] (Article 415) et~~ [NBN ISO 21542]

Contraste : différence de coefficient de réflexion (LRV) entre les paliers et les marches de minimum 60%

Dalles d'éveil à la vigilance (ou dalles podotactiles) : ~~_[CWATUP] (Article 415),~~ [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [NEN 1814]

Position : sur les paliers, au-dessus et en-dessous de chaque volée, à 50 cm du nez de la première et de la dernière marche

Largeur : sur toute la largeur de l'escalier

Profondeur : 60 cm minimum

57.26 Main-courantes / Lisses

AIDE

NOTE A L'AUTEUR DE PROJET

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) =

Main-courantes :

Type : double (2 lisses) [SWL CALA], [NBN ISO 21542] et [BS 8300]

Position : de chaque côté de l'escalier ~~_[CWATUP] (Article 415) et~~ [SWL CALA]

Géométrie : solides et continues sur les paliers ~~_[CWATUP] (Article 415) et~~ [SWL CALA]

Prolongement : ~~_[CWATUP] (Article 415) et~~ [SWL CALA]

- Côté mur : prolongement de 40 cm à l'origine et à l'extrémité de l'escalier
- Côté vide : prolongement jusqu'au sol et de 40 cm, à l'origine et à l'extrémité de l'escalier pour autant que ce prolongement ne représente aucun obstacle ni danger =

Hauteur : [SWL CALA] et [NBN ISO 21542]

- Main-courante principale : entre 85 et 100 cm par rapport au nez de marche
- Main-courante secondaire : entre 60 et 75 cm par rapport au nez de marche=

Distance du mur : 4 cm minimum [SWL CALA]

Diamètre : entre 4 et 5 cm [SWL CALA]

Contraste: différence de coefficient de réflexion (LRV) entre la main courante et son support de minimum 30% [NBN ISO 21542] et [BS 8300]

58.3 Mobilier de bureau fixe / Comptoir

AIDE

NOTE A L'AUTEUR DE PROJET

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Réception - Comptoir - Guichet :

- =Hauteur de la tablette : ~~_[CWATUPE] (Article 415) =~~

- Face inférieure : à 75 cm minimum au-dessus du niveau du sol
- Face supérieure : à 80 cm maximum au-dessus du niveau du sol
- Largeur de la tablette : 100 cm minimum ~~[ISO/FDIS]~~[NBN ISO 21542]
- Profondeur libre sous la tablette : 60 cm minimum ~~[CWATUPE]~~ (Article 415)

58.35.1 Mobilier de bureau fixe / Comptoir - Accessoires - Guichet

AIDE

NOTE A L'AUTEUR DE PROJET

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Guichet :

- Hauteur de la tablette : ~~[CWATUPE]~~ (Article 415)
 - Face inférieure : à 75 cm minimum au-dessus du niveau du sol
 - Face supérieure : à 80 cm maximum au-dessus du niveau du sol
- Largeur de la tablette : 100 cm minimum [NBN ISO 21542]
- Profondeur libre sous la tablette : 60 cm minimum ~~[CWATUPE]~~ (Article 415)

58.71 Mobilier intérieur - Eléments particuliers - Boîtes aux lettres

AIDE

NOTE A L'AUTEUR DE PROJET

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

- Hauteur de l'ouverture : entre 85 et 90 cm au-dessus du niveau du sol ~~[CWATUPE]~~ (Article 415)
- Distance latérale : à 50 cm minimum de tout mur contigu ~~[G.A.C.L.A.]~~[SWL CALA] et [NEN 1814]